Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Châtillon sur Cluses

Séance du 12 Novembre 2014

L'an deux mil quatorze

Le 12 Novembre.

Le Conseil municipal de la commune de Châtillon sur Cluses,

Dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CARTIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 27 Octobre 2014.

<u>Présents</u>: Pierre HUGARD, Élisabeth DUMAZ, Catherine POPIEUL,

Jean-François GRANGERAT, Yves JORDANIS, Virginie DUBEROS,

Cécile CHAVAL, Stéphanie ARDUINI,

Nicolas CALATRAVA. Cyril CATHELINEAU, Paul DREVAZ, Laurent CHANCEREL,

Absent(e)s Représenté(e)s: Martine FOURNIER, Maria Esperance MARQUES,

Absent(e)s:

Procuration: Martine FOURNIER → Bernard CARTIER

Maria Esperance MARQUES → Virginie DUBEROS

<u>Délibération</u> N° 2014-59

Objet: Révision tarifs Columbarium et Concessions.

Nombre de Conseillers	<u>Votes</u>
En Exercice .: 15	Pour : 15
Présents.: 13	Contre: 0
Absent représentés : 2	Abstentions : 0
Absent: 0	

Le maire expose,

Depuis de très nombreuses années les prix des concessions et des places du columbarium non pas changés dans notre commune.

Nous avons dû récemment fait l'acquisition d'un deuxième columbarium ce qui nous a permis, après étude avec le fournisseur de constater que les prix pratiqués jusqu'ici ne correspondaient pas à la réalité.

Le conseil après en avoir délibéré propose un nouveau tarif applicable immédiatement, à savoir :

- Legion de la concession pleine terre (1 m X 2 m) 400 € pour une durée de 30 ans,
- **Lase** de columbarium (2 places) 850 € pour une durée de 30 ans.

La moitié de ces sommes sont attribuées au C.C.A.S. de la commune.

Le conseil autorise le maire a exécuté la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, Rendue exécutoire Le 12 Novembre 2014 Pour copie conforme Châtillon /Cluses Le 12 Novembre 2014. Le Maire Bernard CARTIER